

FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA 2000

Pièce du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration à fournir au
service instructeur lors du dépôt de la demande



(Cadre de la procédure : articles R414-19 à R 414-26 du Code de l'environnement)

Le présent formulaire est à remplir par le porteur de projet et à joindre au dossier de demande de déclaration ou d'autorisation administrative. Après analyse, le service instructeur délivrera l'autorisation requise ou demandera des compléments d'information .

Ce formulaire constitue le premier niveau de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Il permet de répondre à la question préalable suivante : **le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ?**

Ce formulaire est organisé en **2 étapes** :

- **1^{er} étape** : présentation du projet et recensement des incidences potentielles
- **2^{ème} étape** : état des lieux écologique et analyse des incidences potentielles

Attention : Si à l'une ou l'autre de ces étapes il est possible de conclure que le projet n'est pas susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000, alors le présent formulaire constituera le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000. En revanche, **si l'incidence du projet ne peut être exclue, une évaluation des incidences plus approfondie devra être réalisée** (évaluation complète conformément à l'article R 414-23 du code de l'Environnement).

L'information disponible pour remplir le formulaire : cf. annexe « Où trouver l'information sur Natura 2000 ? ».

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : DEPARTEMENT DU GERS
Adresse : 81 ROUTE DE PÆSSAN
32002 AVCH Code x 9
Commune et département : AVCH - GERS
Téléphone : 05 62 67 44 74 Fax :
Portable :
Email : Rhiron @ geo.fr

Nom du projet :

Dossier d'autorisation environnementale
Modification du règlement d'eau de la retenue Asteroz



Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels ou semi-naturels ayant une grande valeur patrimoniale, par la faune et la flore exceptionnelles qu'ils contiennent. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable et sachant que la conservation d'aires protégées et de la biodiversité présente également un intérêt économique à long terme.

ETAPE 1 Description du projet et recensement des incidences potentielles

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet sur papier libre en complément de ce formulaire.

a. Nature du projet

Préciser le type de projet envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc).

Demande de révision du règlement d'eau de l'auge hydraulique Astera

b. Localisation du projet

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires et définitive, chantier, accès etc.) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000ème et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Un fond de carte détaillé peut être obtenu sur le site internet de la DREAL Midi-Pyrénées (cf données disponibles en annexe).

Commune(s) : Bezeil Bezon (32140), Auzos (32140), Cébas Loumagne (32140)
Lieu-dit : St. Blaincourt (32140)
Code postal :

c. Étendue du projet

(à renseigner si ces informations ne sont pas déjà fournies par ailleurs dans le dossier). déjà fournies

- Emprise au sol temporaire de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2)
Emprise au sol permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2)
Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
Emprises en phase chantier : (m.)
Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet générera des aménagements connexes. Si oui, décrire succinctement ces aménagements. Exemples : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, coupe, défrichage, arrachage, remblai, terrassement, village de tentes, tribunes, WC/sanitaires, traitement chimique, etc... Pour les manifestations sportives ou de loisirs : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues....

d. Période et durée envisagées des interventions

pas d'intervention

Période prévue : Durée envisagée :

Activité [] diurne [] nocturne

Phasage (préciser le déroulement des travaux ou de la manifestation) :

e. Situation du projet par rapport au site Natura 2000

Le projet est situé en tout ou partie à l'intérieur d'un site Natura 2000 (indiquer l'emplacement du projet sur un plan détaillé à l'échelle du site)

Site : Vallee et Coteaux de la Lauze (n° de site : FR 7300987)
Site : (n° de site : FR.....)

Dans ce cas, se reporter obligatoirement et directement à l'étape 2.

Le projet est situé hors site(s) Natura 2000. A quelle distance du(es) site(s) le plus proche(s) ?
A (m ou km) du site le plus proche :
(n° de site : FR.....)
A (m ou km) du site le plus proche :
(n° de site : FR.....)

f. Nature et étendue des influences potentielles du projet

Selon les cas, un projet peut avoir une influence sur une zone plus étendue que la seule emprise du projet. Cette zone d'influence dépend à la fois de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (rejets dans le milieu aquatique, bruit, poussières...). La zone d'influence est en général plus étendue que la zone d'implantation.

Cochez ci-après les perturbations potentielles du projet et précisez leur étendue (sur carte au 1/25 000ème si possible).

- Destruction de milieux naturels (haies, prairies, ...)
- Dérangement des espèces (zone d'alimentation, de reproduction, de repos)
- Coupure de la continuité des déplacements des espèces
- Rejets dans le milieu aquatique (eau pluviale, eaux usées, ...)
- Vibrations, bruits
- Poussières (pistes de chantier, circulation, ...)
- Stockage de déchets
- Hélicoptage
- Pollutions prévisibles (utilisation de produits chimiques...) (si oui, de quelle nature ?)
.....
- Autres atteintes prévisibles, lesquelles :
.....
.....
.....
- Pas d'atteinte prévisible

g. Conclusion

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une influence sur un ou plusieurs sites Natura2000 :

Le projet de modification du règlement d'eau n'impacte pas de site Natura 2000. Le site Natura 2000 n'intègre pas le cours d'eau et aucune des cotées par l'Anet.

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A ce stade, compte tenu de la nature, de la localisation et des influences potentielles du projet, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir un effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000 (absence de destruction d'habitat naturel, de dérangement, de source de pollution, ...).

→ **Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.**

OU

A ce stade, il n'est pas possible de conclure à l'absence évidente d'effet notable sur le(s) site(s) Natura 2000.

→ **L'analyse doit se poursuivre à l'étape 2.**

A (lieu) : **AUCH**

Le (date) : **09 NOV. 2021**

Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Signature : **Robert ROUQUETTE**

ETAPE 2 État des lieux écologique et analyse des incidences potentielles du projet

A compléter obligatoirement pour tout projet situé à l'intérieur d'un site Natura2000, ou en cas d'incidence potentielle relevée au cours de l'étape 1.

Renseigner la partie suivante en contactant l'animateur du site Natura 2000 dont les coordonnées figurent en annexe, ou en se référant au document d'objectifs du site Natura 2000 concerné, à sa cartographie des habitats naturels et des habitats d'espèces. Les liens vers les sources de données disponibles sont fournis en annexe.

Cet état des lieux écologique porte sur le périmètre du projet et la zone pouvant être impactée. Il permettra de déterminer les incidences prévisibles du projet.

a. Incidences potentielles du projet sur les habitats naturels d'intérêt communautaire, ainsi que sur les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire et leurs habitats.

TYPE D'HABITAT NATUREL d'intérêt communautaire (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Code de l'habitat	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de détérioration/destruction de l'habitat (O/N) totale ou partielle ?
Landes à Genévriers communs	5130N	N	N	
Pelouses permanentes sèches semi-naturelles	6210N	N	N	
Parcours substeppiques de graminiées	6220N	N	N	
Prairies de fauche de basse altitude	6510N	N	N	
Landes à genêt heurson	4090N	N	N	

NOM DE L'ESPECE (FAUNE OU FLORE) d'intérêt communautaire (cité dans le FSD ou le DOCOB)	Présent sur la zone d'implantation du projet (O/N)	Présent sur la zone d'influence du projet (O/N) distance ?	Risque de destruction ou de dérangement de l'espèce (O/N)	Risque de détérioration ou de destruction de l'habitat d'espèce (O/N) totale ou partielle ?
Grand capricorne	N	N	N	N
Lucane cerf volant	N	N	N	N
Lucane des marais	N	N	N	N
Écaille à petites blanches	N	N	N	N
Toxostome	N	O	N	N
Grand Rhinocéros	N	N	N	N
Petit Rhinocéros	N	N	N	N
Heurson de Bechstein	N	N	N	N

b. Description sommaire des incidences avérées ou possibles aux différentes phases du projet (installation, déroulement et conséquences du projet) :

- Destruction ou détérioration d'habitats naturels d'intérêt communautaire (type et surface) :

Non

- Destruction d'espèces d'intérêt communautaire (lesquelles et nombre d'individus) :

Non

- Perturbation d'espèces d'intérêt communautaire (reproduction, repos, alimentation, ...) :

Non

- Destruction ou détérioration d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire (type et surface):

Non

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (possibilité de photos numériques). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : localisation H.E.C.
Photo 2 : localisation H.E.C.
Photo 3 :

Photo 4 :
Photo 5 :
Photo 6 :

c. Conclusion

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet est ou non susceptible d'avoir une influence sur un ou plusieurs sites Natura2000 :

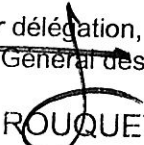
pas de détérioration ou de destruction d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire.
La seule espèce d'intérêt communautaire qui pourrait être impactée en aval sur l'Angly (non site Natura 2000) est le Taxostome mais sa présence n'est que potentielle.
La modification de débit réservé du Plac de Pistoriac n'a pas d'impact sur le site Natura 2000

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur Natura 2000 ?

- NON** : → Ce formulaire, accompagné des documents demandés, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.
- OUI** : → l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier d'évaluation complète des incidences devra être réalisé selon le contenu décrit à l'article R414-23 du code de l'environnement. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service attributaire.

A (lieu) : **AUCH**
Le (date) : **09 NOV. 2021**

Signature : 
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Robert ROUQUETTE

ANNEXE

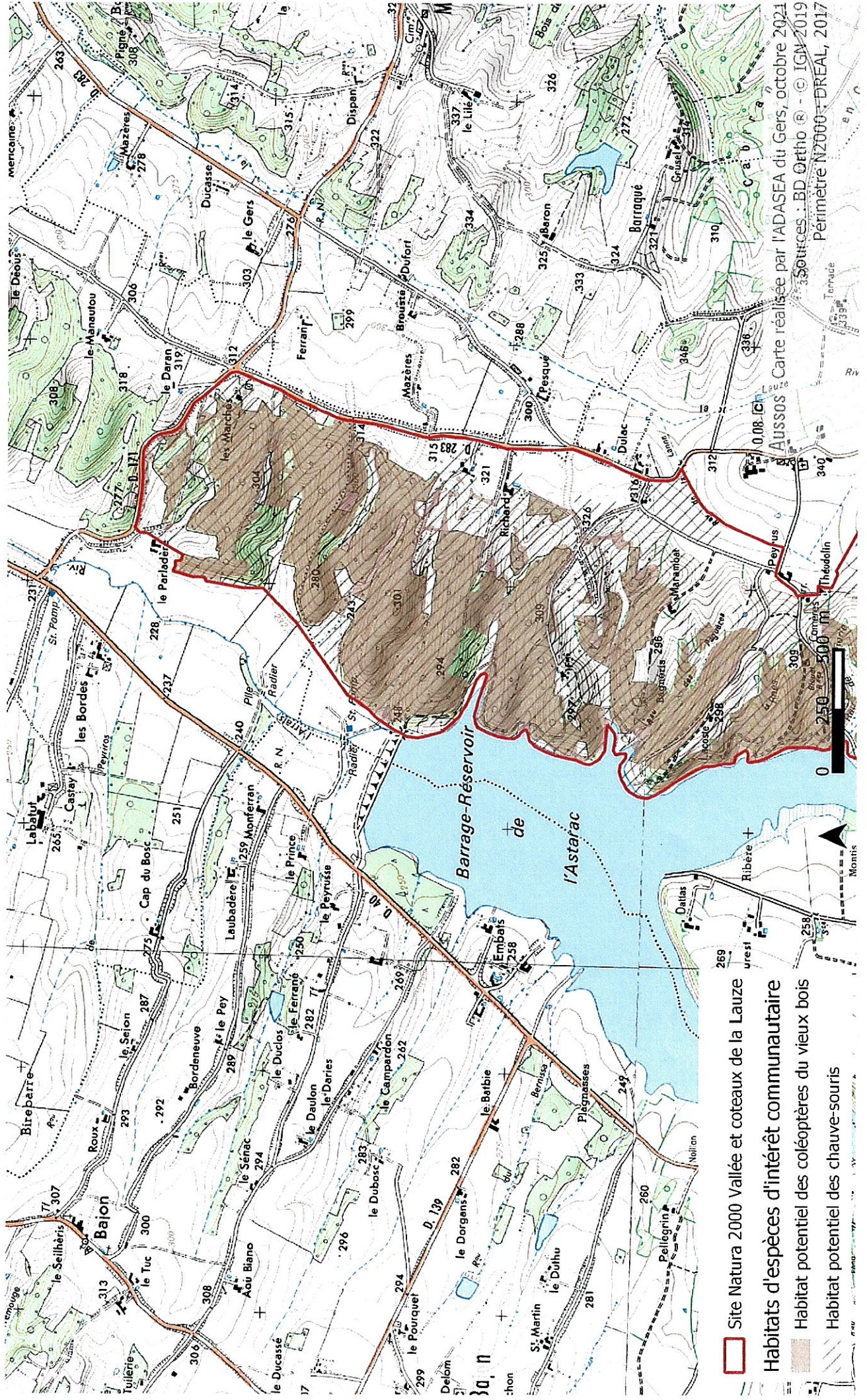
Où trouver l'information sur Natura2000 ?

- Le portail du réseau Natura2000 – Recherche géographique des sites Natura2000
<http://natura2000.fr>
- Les données environnementales de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/les-donnees-de-la-dreal-r1958.html>
- La base de données Natura2000 et le FSD sur le site du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) :
<http://inpn.mnhn/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>
- Les documents d'objectifs (DOCOB) disponibles sur le site de la DREAL Midi-Pyrénées :
<http://www.midi-pyrenees.developpement-durable.gouv.fr/acces-territorial-a-la-donnee-r2203.html>
- Les cahiers d'habitats :
<http://natura2000.environnement.gouv.fr/habitats/cahiers.html>
- L'information auprès des opérateurs / animateurs des sites Natura2000 du Gers ou de la DDT :

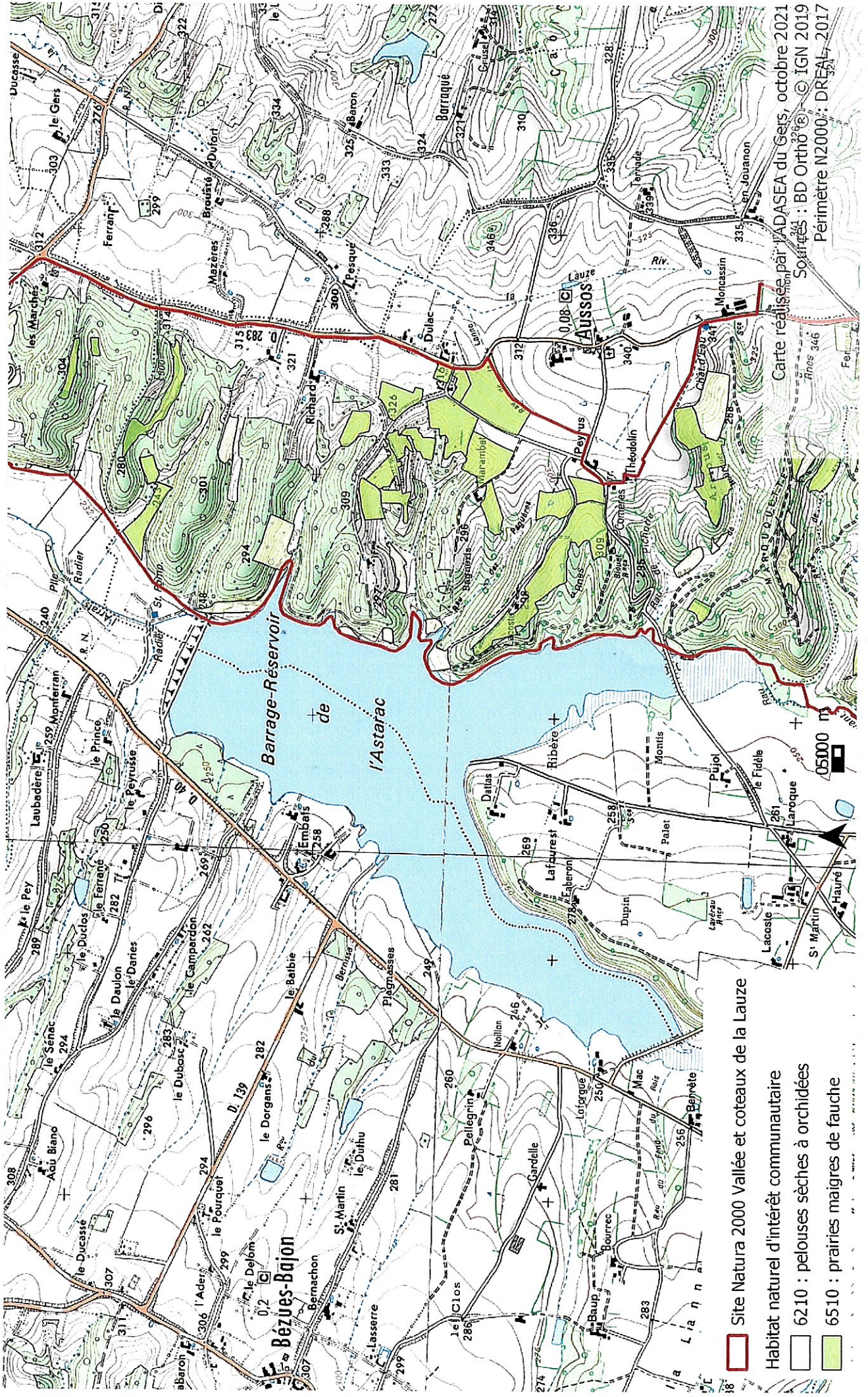
Site « Vallée et coteaux de la Lauze » FR7300897	ADASEA du Gers Maison de l'agriculture Route de Mirande 32000 AUCH Tel 05.62.61.79.50 aurelie.belveze@adasea.net claire.lemouzy@adasea.net
Site « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou » FR7300893	
Site « Etangs d'Armagnac » FR7300891	
Site « Vallée de l'Adour » FR 7300889	Institution Adour Maison de l'eau 32160 Jû-Belloc 05.62.08.35.98 natura.adouramont@orange.fr
Site « La Gélise » FR7000741	Syndicat Mixte du Pays d'Albret Cente Haussmann 10, place Aristide Briand 47600 NERAC 05.53.97.43.83 birkly.albret@gmail.com
Site « Réseau hydrographique du Midou-Ludon » FR7200806	DDT du Gers 19 place du foirail 32000 AUCH 05.62.61.46.46

- L'information auprès de la Direction Départementale des Territoires du Gers
19 place de l'ancien foirail – 32000 AUCH – 05.62.61.46.46
<http://www.gers.developpement-durable.gouv.fr/>

Site NATURA 2000 Vallée et coteaux de la Lauze
 Localisation des habitats d'intérêt communautaire
 Lac de l'Astarac



Site NATURA 2000 Vallée et coteaux de la Lauze
 Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire
 Lac de l'Astarac



- Site Natura 2000 Vallée et coteaux de la Lauze
- Habitat naturel d'intérêt communautaire
- 6210 : pelouses sèches à orchidées
- 6510 : prairies maigres de fauche

Carte réalisée par l'ADASEA du Gers, octobre 2021
 Sources : BD Ortho © IGN 2019
 Perimètre N2000 : DREAL 2017